

*ATTENTION : En cas d'utilisation de copies ou d'impressions de ce document, assurez-vous de la version en vigueur.
Seules les versions contenues dans ENNOV sont mises à jour.*

L'entité employant la personne désignée pour effectuer l'accompagnement en PCZSAR de personnes doit lui délivrer l'autorisation ci-dessous matérialisée.

Sur demande des Services Compétents de l'État, le titulaire de cette autorisation doit être en mesure de la présenter à tout moment, dès lors qu'il assure sa mission d'accompagnement en PCZSAR.



Autorisation d'effectuer des accompagnements en PCZSAR

Désignation de la personne autorisée à effectuer l'accompagnement	
<i>Je soussigné, l'accompagnant désigné ci-dessous, m'engage à avoir en permanence à portée directe de vue la ou les personnes accompagnées et à veiller de façon raisonnable à ce qu'aucun manquement à la sûreté ne soit commis par la ou les personnes accompagnées</i>	
NOM	
Prénom	
Entreprise	
N° de TCA	
Signature	
Motif de la visite	
Date / Période	
Validation par une personne responsable de l'entreprise	
Nom - Prénom - Fonction - Signature - Téléphone - Date - Cachet	

A conserver sur soi pendant tout le séjour en PCZSAR



Mise en application : 20/01/2018